

La vie politique : chronique parlementaire fédérale

Autor(en): **Leuch, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **18 (1930)**

Heft 345

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260069>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Réunions et Congrès

Le „Frauenbund“ à Berne. — Les „Frauenzentrale“ à Zurich.

Cet automne ont eu lieu, à Berne et à Zurich, deux manifestations féminines, dont un bref compte-rendu sera de nature à intéresser nos lectrices de la Suisse romande.

Le 29 octobre fut célébré, sous la présidence de M^{lle} Neuenchwander, le 10^{me} anniversaire du *Frauenbund* bernois, qui a réuni les représentantes des Associations affiliées, les membres actuels et anciens du Comité, et des membres individuels. M^{lle} Wild, secrétaire, rappela l'origine du *Frauenbund* et passa en revue les principaux chapitres qui forment son histoire depuis novembre 1919.

Dès le début, le rêve du Comité d'initiative, que présidait alors M^{me} Leuch, avait été d'étendre son activité à tout le canton: mais il fallut se borner, les premières années, aux tâches qui se présentaient au chef-lieu, et ce n'est qu'à partir de 1926 que les assemblées de déléguées réunirent chaque année les femmes bernoises de la ville et de la campagne.

Une de ces tâches qui s'imposa d'emblée fut l'encouragement au travail à domicile, et une aide efficace aux ouvriers de la ville de Berne par l'organisation de ventes de Noël. Et la première Exposition féminine bernoise des arts et métiers — l'avant-coureuse de la Saffa — fit, en 1923, une place honorable au travail à domicile. En cette même année fut mise sur pied, sous la direction de M^{me} Leuch, cette œuvre de secours en faveur de la ville de Mannheim, qui rencontra un si vibrant écho dans tout le canton et put soulager bien des misères, alors que le ravitaillement de l'Allemagne se heurtait à tant de difficultés.

La loi cantonale de 1917 sur l'organisation des communes apporta au *Frauenbund* des tâches qui ne sont point encore terminées. Car les dispositions favorables aux femmes, témoignées surtout par les députés de la ville de Berne, se heurtèrent souvent, dans la pratique, aux exigences de la politique de partis: ainsi, il est difficile, aujourd'hui encore, d'assurer aux femmes, dans toutes les Commissions scolaires de la ville de Berne, une représentation qui garantisse leur influence si nécessaire dans l'école. La préparation de la loi bernoise sur l'école complémentaire fournit aussi au *Frauenbund* l'occasion d'exprimer ses vœux, puis, avec l'entrée en vigueur de cette loi, il travailla à engager les communes, et en premier lieu celle de la ville fédérale, à déclarer obligatoire l'école complémentaire pour les jeunes filles, ce que l'on est encore loin d'avoir obtenu. Autres questions qui le préoccupent: l'enseignement ménager dans les classes primaires supérieures et la coéducation. Son intervention s'impose en outre dans le domaine ecclésiastique, tout particulièrement depuis la loi de 1929 qui a étendu les droits des femmes: à Berne même, ce terrain-là est plus favorable aux revendications féminines que le terrain scolaire.

D'autres activités marquantes du *Frauenbund*, mais suffisamment connues pour que nous ne nous y arrêtions pas, ont été l'organisation du Congrès des Intérêts féminins (1921) et les premières démarches en vue de la Saffa: puis la fondation d'un secrétariat permanent, qui fut d'une importance spéciale pour son propre développement. Enfin, songeant à l'avenir, il caresse le projet de bâtir une Maison bernoise pour les femmes seules et pour les femmes gagnant leur vie, projet qui doit se réaliser en 1932.

Cet automne également a eu lieu, sous la présidence de M^{lle} M. Fierz, la III^e « Journée cantonale des Femmes zurichoises », organisée par les *Frauenzentralen* de Zurich et de Winterthur. M. le prof. Gonzenbach y présenta un très beau travail sur: *Les soins aux malades et leur importance hygiénique et sociale*. En

— Nos convives sont très agréables, le milieu est gentil. A Noël, nous suspendons du gui partout où on en peut mettre, et nous donnons un beau dîner. Les hors-d'œuvre et le champagne encadrent des victuailles plus solides. Nous finissons par le café et une distribution de cadeaux, lainages, jouets, etc. Et savez-vous ce qui paraît causer la plus grande joie à nos convives, ce qui leur fait monter le plus sûrement la larme à l'œil? C'est le bouquet de fleurs que chaque maman trouve à côté de son assiette!

V. DELACHAUX,

raison de la transformation des conditions d'existence et de la disparition des « grandes familles », les malades sont privés, dans bien des cas, des secours, si nombreux jadis, dans le cercle de la famille. C'est pourquoi l'on doit recourir maintenant, et de plus en plus, aux gardes-malades professionnelles et rétribuées, ou aux soins donnés dans les hôpitaux. Mais la femme, en sa qualité de future mère, devrait connaître au moins les premiers soins à donner à la maison. La mère de famille également a le devoir de protéger la santé des siens par une alimentation et une hygiène rationnelles. Les assurances sociales, l'assurance obligatoire en particulier, deviennent un bienfait pour les femmes et les enfants, en permettant de soigner une maladie dès ses débuts. Dans les hôpitaux, le côté scientifique de la maladie ne doit pas faire oublier le côté humain: c'est ce qui a amené dans ces établissements l'institution des « assistants sociales », qui servent de trait d'union entre le médecin, le malade et le monde extérieur.

Dans la discussion qui suivit, M^{lle} Ammann, assistante sociale elle-même, réclama, entre autres, plus de compréhension et d'indulgence à l'égard des mères non mariées et des femmes atteintes de maladies vénériennes. M^{lle} Naef, vivement soutenue par l'assistance, demanda énergiquement l'entrée de femmes dans les autorités sanitaires et les Commissions d'hygiène. Une résolution dans ce sens fut adoptée à l'unanimité. Puis M^{lle} Freudweiler, sœur-directrice, réclama, elle aussi, de la façon la plus catégorique, la collaboration de femmes capables dans les Commissions de construction d'hôpitaux.

Le Dr Gloor présenta ensuite un rapport sur le manque de gardes-malades, et M^{lle} Anny de Segesser, sœur-directrice, en étudia les causes et les moyens d'y remédier. Il paraît que cette question est aiguë à Zurich, et risque de le devenir toujours plus, puisque l'agrandissement projeté de l'Hôpital cantonal exigera, dans une dizaine d'années, 250 gardes de plus. Pour attirer plus de jeunes filles dans cette profession, il faudrait alléger le travail des gardes, dispenser celles-ci de certaines besognes pénibles ne rentrant pas directement dans leurs attributions, et leur accorder plus d'heures libres. En outre, une des grandes préoccupations du personnel des hôpitaux est son insécurité à l'égard de ses vieux jours. Les conditions d'assurance-vieillesse dans les établissements officiels sont si défavorables pour les gardes, qu'elles doivent y renoncer la plupart du temps. Aussi, dans une résolution votée en fin de séance, l'assemblée réclama-t-elle le développement de l'assurance-vieillesse et invalidité pour les gardes travaillant dans les établissements hospitaliers communaux et cantonaux.

(D'après le *Schw. Frauenblatt*.)

L. D.

La Vie Politique

Chronique parlementaire fédérale.

Comme d'habitude, les Chambres fédérales ont procédé, au début de cette session de décembre, aux élections accoutumées en cette période de l'année: la présidence de la Confédération a été confiée à une très forte majorité à M. Haeblerlin, et la vice-présidence à M. Motta. Au Conseil National, M. Sträuli (Winterthur), un féministe de la première heure a remplacé M. Graber au fauteuil présidentiel; et au Conseil des Etats, la présidence a passé à M. Charmillot (Jura bernois), M. Sigrist (Lucerne), le mari de la présidente de la Ligue suisse des Femmes catholiques, étant appelé à la vice-présidence de notre Chambre haute. M. Abt (parti paysan), qui avait commis pendant la saison d'été un crime aussi dangereux que rare pour un homme politique: celui de critiquer — un peu vertement, il est vrai — l'attitude de la presse aux Chambres fédérales, a cependant été élu, moins brillamment que ses collègues toutefois, à la vice-présidence du Conseil National. Enfin, les Chambres ont encore procédé à des élections et réélections au Tribunal Fédéral.

En Suisse comme ailleurs, la session de décembre de notre Parlement est toujours consacrée en grande partie à la discussion du budget de l'année suivante. La situation finan-

cière, cette année, n'est pas rose, la Suisse étant atteinte par la crise économique générale. Aussi le budget, qui accusait un léger bénéfice ces deux années précédentes, prévoit une nouvelle période de déficits, si des mesures énergiques ne sont pas prises pour arrêter sa courbe descendante. Comme le total actuel, de plus de 400 millions de francs, marque l'extrême limite de ce que peuvent produire les recettes en Suisse, il s'agit donc de restreindre sur les dépenses. Chaque ménagère sait que, pour éviter des dettes, il faut adapter ses dépenses à son revenu, mais ce que nous comprenons parfois moins bien, nous autres femmes, c'est le critère d'après lequel on fixe les dépenses de première urgence, et celles qui peuvent être écartées. Pourquoi, par exemple, élever de 23.000 à 27.000 francs la subvention à la Fédération ouvrière de gymnastique, et refuser 750 francs à la Société socialiste féminine de gymnastique, qui compte pourtant 22.000 membres? Pourquoi allouer 150.000 francs aux tireurs par la voie des crédits supplémentaires, et déclarer qu'on ne peut pas dépasser 300.000 francs pour l'éducation des anormaux, tout en reconnaissant qu'il en faudrait 450.000? Et tout cela, sans parler du budget militaire, qui atteint la somme effrayante de 105 millions!

Les socialistes n'ont pas été seuls cette fois à s'alarmer des sommes toujours croissantes qu'engloutissent nos armements, participant à la course folle des militaristes de tous les pays. Ainsi, dans la discussion, plusieurs membres des partis bourgeois, MM. Mermod, Haeblerlin (Zurich), Perret (Neuchâtel), Rochaix et Gottret (Genève), ont mis la Chambre en garde contre ce danger, en faisant remarquer surtout que l'augmentation des armements constitue un vote de méfiance envers le travail pacifique de la S. d. N. M. Huber (Saint-Gall) a déposé un postulat, approuvé par des membres de tous les partis, demandant au Conseil fédéral de présenter un budget militaire qui comprenne toutes les dépenses, afin d'établir dans ce département aussi l'universalité du budget, ceci sans toucher la question de fond sur l'opportunité de la force armée, sur laquelle les opinions peuvent diverger. Il faut, a-t-il dit, que le peuple puisse se rendre compte de ce que coûte notre armée au total, et non seulement goutte par goutte au moyen de crédits supplémentaires. Le Conseil fédéral s'est rallié à cette proposition, et le budget militaire a été adopté dans son ensemble à une grande majorité.

Le budget des C. F. F. semble à première vue être en excellente posture, avec un excédent de recettes de 117 millions. Malheureusement, le service des intérêts et d'amortissement des capitaux investis mange presque tout ce bénéfice, ne laissant qu'un maigre surplus de 537.000 fr. Aussi, tout en étant heureux de constater que ce budget est équilibré, M. Pilet déclare-t-il qu'il ne peut être question, pour le moment, d'aucune augmentation dans le service des trains. Si la direction des C. F. F. songe, malgré cela, à introduire des billets d'enfants, son but n'est pas de faire une gracieuseté au public, mais bien d'augmenter la circulation. Les mères de famille accueilleront néanmoins cette nouvelle avec joie.

Une question qui nous touche de près aussi, c'est le postulat de M. Escher (Brigue), attirant l'attention du Conseil fédéral sur la situation critique des familles nombreuses, ceci en vue du danger de dépeuplement de la Suisse. Comme la protection de la famille est un sujet dont se préoccupent depuis des années nos Sociétés féminines, il y aura à revenir dans un article spécial sur le postulat Escher et les motifs qui l'ont inspiré.

Le Conseil National a encore discuté la loi d'impôt sur les cigarettes, déjà adoptée par le Conseil des Etats. Jusqu'ici les différentes espèces de tabac étaient frappées d'un droit d'entrée en Suisse, mais pour augmenter les recettes, on y ajoute un impôt spécial sur la fabrication de la cigarette en Suisse, impôt qui sera supporté par le consommateur, cela va sans dire, et qui a été fixé à 1/2 centime pour toute cigarette d'un prix inférieur à 7 centimes, et à 1 centime pour toute cigarette plus chère. De cette façon, l'ensemble de la « fumaille-rie » produira une somme de 22 à 23 millions, qui sera versée intégralement à la caisse des assurances sociales. De mauvaises langues prétendent que, si la cigarette a été choisie

comme objet du nouvel impôt, plutôt que d'autres articles de tabac de luxe, c'est parce que beaucoup de ses consommateurs sont des femmes, et que, puisque le suffrage féminin n'existe pas encore, le risque d'un referendum en serait moins grand!

Tandis que l'une des Chambres se préoccupait ainsi d'assurer la base financière de l'assurance-vieillesse, l'autre Chambre a entamé la discussion de la loi fédérale elle-même. Dès l'entrée en matière, deux opinions nettement opposées se sont manifestées. Les adversaires irréductibles du projet officiel ont critiqué, soit le principe de solidarité dont il s'inspire, soit le rôle de l'Etat, qui crée un institut de prévoyance au profit partiellement de gens qui n'en ont pas besoin, soit encore les charges imposées à une partie de la population au profit de ceux qui ne s'en soucient que fort peu. On s'étonne d'entendre parler ainsi des parlementaires tels que MM. Evéquo (Valais), Riva (Tessin), Savoy (Fribourg), représentant des cantons, dont la population très dense retirerait des avantages de cette assurance, qui ne peuvent exister que du fait des meilleurs risques des autres cantons, solidaires avec eux. M. Schulthess a défendu son projet avec verve, mais il s'est déclaré prêt à examiner à nouveau les propositions de modification qui lui ont été faites. Jusqu'ici il n'en voit aucune qui lui semble réalisable. L'entrée en matière ayant été votée, la discussion s'est poursuivie article par article, mais la fin des débats a été renvoyée à l'année prochaine. Il faut espérer que, en face de cette opposition abstraite de principes, se réveillera de plus en plus le sentiment de responsabilité du peuple entier à l'égard des vieillards, qui attendent avec angoisse le geste d'entraide auquel ils ont droit.

En outre des questions budgétaires et législatives, le Conseil National a débattu pendant cette session une question politique qui a passionné tous les esprits. Il s'agit de l'expulsion du jeune aviateur italien Bassanesi et de ses complices Rosselli et Tardirani, expulsion décrétée par le Conseil fédéral après le jugement prononcé par la Cour pénale fédérale à Lugano. Dans une motion rédigée en termes impératifs, M. Grimm a demandé au gouvernement de soumettre cet arrêté d'expulsion à un nouvel examen. Devant une salle pleine à craquer, l'orateur a développé sa motion dans un discours de grande envergure. Il a protesté contre la violation par le Conseil fédéral du droit d'asile dont la Suisse est fière, l'accusant d'avoir ainsi cédé à une pression étrangère, et d'avoir froissé l'opinion publique de tous les partis, et spécialement dans le canton du Tessin, où le jugement de la Cour fédérale avait été accueilli avec enthousiasme. M. le Conseiller fédéral Haeblerlin a exposé le point de vue de notre Exécutif, en affirmant que l'arrêté d'expulsion n'a jamais voulu être un correctif du jugement de Lugano, mais une mesure administrative qui était du ressort du Conseil fédéral. Les trois expulsés n'étaient en aucune manière des fugitifs qui auraient cherché un asile en Suisse. Il a affirmé que le seul souci du gouvernement a été de tenir à distance des éléments, suspects de mettre en danger les relations de bonne entente entre la Suisse et ses voisins.

Au vote, la motion Grimm a été écartée par 130 voix contre 48 et 3 abstentions. Il est vrai que tous les partis se sont sentis tenus d'expliquer leur attitude: le parti catholique exprimant sa pleine adhésion au point de vue du Conseil fédéral; le parti radical admettant que les avis peuvent être divisés, mais se ralliant à la mesure prise; le parti agrarien, enfin, déclarant que formellement le Conseil fédéral était dans son droit, et que ce n'est pas au Conseil National à intervenir par le moyen d'une motion.

Ces débats ont passionné notre peuple, et ce n'est pas sans déception que, dans bien des milieux, on a vu notre politique étrangère se plier devant des arguments, raisonnables peut-être, mais loin de l'idéal de largeur et de liberté que nous aimons à invoquer.

A. LEUCH.